

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 12 avril 2017 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-174 **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 28 MARS 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC adopte le compte rendu de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 28 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-175 **DÉPÔT DU COMPTE RENDUE DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE COURS D'EAU DU 12 AVRIL 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 12 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-176 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2017 et totalisant 698 421,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-177 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 2 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 2 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 2 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2017 et totalisant 32 023,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2017-05-178 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2017 et totalisant 26 988,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel informe les membres des principaux sujets qui ont été discutés à la dernière réunion du conseil d'administration de la SADC, soit :

- Étude des prévisions budgétaires;
- Plan d'action;
- Assemblée générale annuelle qui sera tenue le 30 mai.

M. Gravel informe également les membres des dossiers qui ont été traités à la dernière rencontre du comité régional de la famille (CRF), soit :

- Mise en œuvre des politiques (famille et aînés);
- Prévisions budgétaires;
- Planification stratégique;
- Table de développement social.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal fait part des activités auxquelles il a récemment participé en tant que représentant de la MRC, soit :

- OBV Yamaska (CA et AGA où plusieurs conférences se sont avérées intéressantes);
- CLD (présentation du projet Statera).

M^{me} la Conseillère régional Maria Libert informe les membres des recommandations du comité régional culturel (CRC) concernant :

- la prochaine entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (2018-2020);
 - les projets retenus pour la nouvelle entente.
-

2017-05-179 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 2363 modifiant le plan d'accompagnement du règlement de zonage de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2363 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-180 **DEMANDE AU MTMDET ET AU MSP DE PARTICIPER AUX RENCONTRES PUBLIQUES D'INFORMATION SUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVE AUX ZONES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2016 le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), de concert avec le ministère de la Sécurité publique, a livré une cartographie qui permet d'identifier les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situés sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel (rivières Yamaska et Richelieu);

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire d'avril, le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a adopté le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement numéro 31-17 afin d'y introduire la cartographie gouvernementale et le cadre normatif associés aux zones de glissements de terrain (réf. résolution numéro 2017-04-140);

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel offre la possibilité aux municipalités concernées de tenir, si elles le désirent, une rencontre publique d'information sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David et Yamaska désirent inviter et informer les citoyens des propriétés touchées par les cartes relatives à la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy désirent inviter et informer les citoyens des propriétés touchées par les cartes relatives à la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que lesdites municipalités demandent la présence des spécialistes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), du ministère de la Sécurité publique et de la MRC de Pierre-De Saurel lors de ces rencontres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC demande aux représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et du ministère de la Sécurité publique (MSP) d'être présents aux deux rencontres publiques d'information qui seront tenues en juin prochain sur son territoire concernant la nouvelle cartographie associée aux zones de glissements de terrain le long des berges de la Yamaska et du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (INTRODUCTION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN)

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'y introduire la cartographie gouvernementale et le cadre normatif associés aux zones de glissements de terrain sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE L'ENSEMBLE DES COMITÉS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Denis Marion donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement établissant les règles de régie interne des comités régionaux de la MRC sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, lequel reprendra l'ensemble des dispositions en vigueur (abrogation du règlement numéro 255-16) en y incluant une révision générale, notamment en ce qui concerne l'ordre de présentation des comités, la composition du comité régional agricole (CRA) et le mandat du comité régional des cours d'eau (CRCE).

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-17 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement modifiant le règlement numéro 259-17 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin d'y inclure une tarification relative à l'écocentre pour certains types d'utilisateurs (institutions et petites entreprises).

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

La directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, M^{me} Josée Bergeron, présente aux membres du Conseil les résultats financiers de la MRC de l'année 2016. Par la suite, elle dépose aux membres le rapport financier consolidé au 31 décembre 2016.

En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le document intitulé « Présentation des résultats financiers 2016 » est remis aux membres. La version électronique de ce document sera mise en ligne sur le site web de la MRC d'ici le 12 mai prochain.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017

Les membres du Conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

2017-05-181

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC POUR CLIC REVENU DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner, par résolution, ses représentants autorisés à s'inscrire à titre de responsables des services électroniques de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise :

- M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, et M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources matérielles et financières :
 - o à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents jugés nécessaires pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu de Revenu Québec et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin;
 - o à accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises;
- le ministère du Revenu à communiquer à ces représentants tous les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des services Clic Revenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-182

OCTROI DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DES ORGANISMES

CONSIDÉRANT que le comité de suivi budgétaire (CSB) a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière et des demandes de commandite qui ont été transmises à la MRC au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de ce comité à la suite de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accorde, conformément à la recommandation du comité de suivi budgétaire :

- 1 500 \$ (plus taxes) au Biophare à titre d'ambassadeur « Grand-duc d'Amérique » de l'exposition « 1900-1950, 50 ans de gloire » qui sera présentée à compter du mois de juin 2017;

- 1 000 \$ (taxes incluses) au Festival des arts de Sorel-Tracy (FAST) à titre de partenaire de sa dixième édition qui aura lieu du 17 au 19 août 2017 au centre-ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-183 **ENTÉRINEMENT DU PAIEMENT DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU FLI**

Les membres prennent connaissance du sommaire des dépenses et des paiements autorisés pour la période d'avril 2017 dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) géré par le CLD.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC entérine le paiement des dépenses autorisées en avril 2017 dans le cadre du FLI, le tout pour un montant total de 438,76 \$ prélevé à même le financement à long terme des activités d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-184 **PRISE DE DÉCISION CONCERNANT UN PROJET RELATIF À L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU À SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien sont nécessaires dans le ruisseau de la Rouchière (anciennement cours d'eau Cresta) sur une distance d'environ deux cents mètres;

CONSIDÉRANT le coût minime relié à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Roger Soulières

Que le Conseil de la MRC autorise l'octroi des contrats de gré à gré suivants :

- Arpentage et prise de niveau de ce segment du cours d'eau;
- Exécution des travaux d'entretien par un entrepreneur;
- Rédaction du rapport final par un ingénieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-05-185 **PRISE DE DÉCISION CONCERNANT DES TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTRETIEN C1514 RELATIF AU RUISSEAU RAIMBAULT**

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la fourniture de services professionnels requis dans le cadre de la réalisation des projets d'entretien de cours d'eau pour l'année 2016 (réf. résolution numéro 2016-03-120);

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande d'intervention, le projet d'entretien C1514 relatif au ruisseau Raimbault doit être modifié afin d'y ajouter un segment de 2 320 mètres;

CONSIDÉRANT que cet ajout nécessite la modification des plans et profils et la confection d'un nouveau document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la modification du contrat octroyé à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. dans le cadre du projet C1514, et ce, pour un montant maximum de 5 500 \$ (taxes incluses);
- ou
- à défaut d'une entente avec cette firme, l'octroi d'un contrat de gré à gré avec une autre firme d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-05-186

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET C1514 RELATIF AU RUISSEAU RAIMBAULT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-185 concernant les travaux additionnels projetés dans le ruisseau Raimbault;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT le contenu de la note de la greffière datée du 10 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil autorise le déclenchement de la procédure d'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de cours d'eau additionnels dans le cadre du projet C1514 relatif au ruisseau Raimbault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-05-187

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la récente acquisition de l'écocentre régional par la MRC (réf. résolution numéro 2017-02-91);

CONSIDÉRANT qu'une enseigne doit être installée à l'entrée de l'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat est inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite que la conception de cette enseigne soit à l'image de la MRC;

CONSIDÉRANT que le caractère original souhaité nécessite des discussions avec le concepteur-fabricant qui ne pourraient pas être tenues dans le cadre normal de l'élaboration d'un devis descriptif pour une demande de prix à plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la négociation avec une entreprise pour la conception et l'installation d'une enseigne à l'écocentre régional, laquelle devra respecter les règlements municipaux en vigueur;
- la conclusion d'un contrat de gré à gré à la suite de cette négociation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-188 **PRISE DE DÉCISION CONCERNANT L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT la récente acquisition de l'écocentre régional par la MRC (réf. résolution numéro 2017-02-91);

CONSIDÉRANT que cette acquisition nécessite certains ajustements sur le site de l'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que des installations sanitaires et d'entreposage doivent être mises en place sur ce site;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de certains équipements est nécessaire pour favoriser une saine gestion de l'écocentre régional;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la préparation des documents d'appel d'offres pour la construction de bâtiments dédiés à des installations sanitaires et à des activités d'entreposage;
- la réalisation des démarches nécessaires à l'acquisition des équipements requis pour la gestion de l'écocentre régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-189 **MODIFICATION DE L'ÉCHÉANCIER DÉCOULANT DE LA POLITIQUE GLOBALE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT qu'une politique globale de sécurité de l'information a été édictée en janvier 2016 (réf. résolution numéro 2016-01-14);

CONSIDÉRANT que cette politique vise à encadrer le partage du réseau, ainsi que les accès à des documents internes et à Internet;

CONSIDÉRANT qu'un plan de continuité et de relève des services informatiques doit être mis en place et faire l'objet de tests de simulation périodiques en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de ce plan de relève était initialement prévue pour l'année 2016, et son implantation, au courant des deux années suivant son adoption par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces délais ne pourront pas être respectés, compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir et les crédits budgétaires à considérer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte de modifier les délais initialement prévus lors de l'adoption de la Politique globale de sécurité de l'information, soit :

- Élaboration du plan de relève en 2018;
- Implantation du plan de relève au courant des trois années suivant son adoption par le Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les membres du Conseil sont informés que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, compte tenu de ses intérêts dans le dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet relatif au Parc éolien Pierre-De Saurel.

2017-05-190

NON-RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2013-07-166, autorisait la Banque Nationale du Canada à prélever les intérêts mensuels à percevoir pour l'emprunt temporaire de l'équité pour le Parc éolien Pierre-De Saurel au compte courant détenu par la MRC auprès de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cet emprunt temporaire a été remboursé en totalité à la Banque Nationale du Canada par la MRC (réf. résolutions numéros : 2017-02-73 et 2017-04-154);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC avise formellement la Banque Nationale du Canada que le prêt à demande au montant de 17 725 000 \$ ne sera pas renouvelé et que la résolution numéro 2013-07-166 est annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Louis R. Joyal qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2017-05-191 INSCRIPTION DE PROJETS POUR LA PROCHAINE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a annoncé le retour des ententes de développement culturel triennales avec les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT que ces ententes doivent être conclues d'ici la fin mai 2017;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'entente 2018-2020, le MCC a réservé, pour la MRC de Pierre-De Saurel, une somme de 65 000 \$ pour 3 ans;

CONSIDÉRANT que de ce montant, 15 000 \$ proviennent du Fonds du patrimoine culturel et doivent être engagés dans des projets liés au patrimoine;

CONSIDÉRANT que, pour obtenir ce financement, la MRC doit investir une somme égale ou supérieure à celle du MCC;

CONSIDÉRANT que deux rencontres du comité régional culturel (CRC) ont eu lieu les 30 mars et 25 avril 2017 afin d'identifier des projets à prioriser pour l'entente triennale 2018-2020;

CONSIDÉRANT le CRC, dans sa résolution numéro CRC 2017-04-14, recommande l'inscription des trois projets suivants :

- Éveil aux arts vivants pour les 0-5 ans;
- Foudl'Art Affaires (médiation culturelle en milieu de travail);
- Poursuite des démarches en patrimoine bâti (caractérisation du patrimoine bâti);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC accepte d'inscrire les trois projets recommandés par le comité régional culturel à la prochaine entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-192 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT le contenu de la lettre du ministère de la Culture et des Communications (MCC) datée du 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'intention du MCC de conclure une entente de développement culturel triennale dès 2017-2018;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet la mise en commun, par l'ensemble des parties, de ressources financières aux fins de l'atteinte d'objectifs convenus entre elles et de la réalisation d'actions et de projets culturels;

CONSIDÉRANT que, pour bénéficier de l'aide financière gouvernementale, la MRC doit s'engager à investir dans la réalisation de projets culturels pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le comité régional culturel (CRC) recommande de signer une entente de développement culturel de 130 000 \$ pour 2 ans, représentant un investissement de 65 000 \$ pour la MRC (réf. : résolution numéro CRC 2017-04-14);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- accepte de conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;
- détermine que l'investissement de la MRC dans le cadre de cette entente est de 65 000 \$, permettant ainsi de bénéficier d'une aide financière maximale de 65 000 \$, mais qu'une somme supplémentaire pourrait être ajoutée si la part du MCC augmente, et ce, jusqu'à concurrence d'un investissement maximal de la MRC de 30 000 \$/année;
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-193 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DEUXIÈME VOLET DU SITE WEB TOQUÉ DE CULTURE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix pour l'entretien et la bonification du site Internet Toqué de culture de la Ville de Sorel-Tracy et de la MRC de Pierre-De Saurel a été transmise à certains fournisseurs de la région;

CONSIDÉRANT que la proposition de Studio Grafik est la plus basse et qu'elle est conforme à la demande prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'octroi d'un contrat pour l'entretien et la bonification du site Internet Toqué de culture de la Ville de Sorel-Tracy et de la MRC de Pierre-De Saurel au montant de 5 050 \$ (avant taxes), lequel comprend toutes les tâches nécessaires à la complète réalisation du mandat, notamment l'intégration du nouveau contenu, la banque de 2 heures de formation pour les gestionnaires du site (4 personnes), la banque de 25 heures de services-conseils et de services de dépannage technique, l'hébergement du site ainsi que le temps des rencontres et les frais de déplacement;
- autorise la coordonnatrice à la politique culturelle à signer, pour et au nom de la MRC, la proposition de Studio Grafik;
- reconnaisse que la présente résolution, la demande de prix et la proposition de Studio Grafik relatives à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-194 **NOMINATION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA MRC DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE CALQ (COMITÉ DES PARTENAIRES ET COMITÉ DE SUIVI)**

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC à l'entente culturelle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du Programme de partenariat territorial (réf. résolution numéro 2017-01-32);

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit la délégation d'un représentant de la MRC au comité des partenaires et au comité de suivi;

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice à la politique culturelle est intéressée à siéger à ces comités à titre de représentante de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la MRC à cette entente comprend un investissement de 5 000 \$ pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- nomme la coordonnatrice à la politique culturelle à titre de représentante de la MRC au comité des partenaires et au comité de suivi;
- autorise le prélèvement de la somme de 5 000 \$ pour l'année 2017 dans le Fonds de développement des territoires (FDT) / volet démantèlement de la CRÉ 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-195

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE AVEC LE MIDI CONCERNANT LE PROGRAMME MOBILITÉ-DIVERSITÉ

CONSIDÉRANT la proposition présentée par la MRC dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (réf. résolution numéro 2017-03-112);

CONSIDÉRANT la lettre du MIDI datée du 31 mars 2017 annonçant que la proposition de la MRC a été retenue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne qui sera autorisée à négocier, à reconduire et à signer l'entente dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière, M^e Jacinthe Vallée, à négocier, reconduire et signer, pour et au nom de la MRC, l'entente auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-196

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la journée du 17 mai est reconnue comme étant la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »;

CONSIDÉRANT que cette occasion annuelle vise à :

- promouvoir le développement de relations harmonieuses entre les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre;
- favoriser l'inclusion des personnes homosexuelles et trans dans la société;

- promouvoir la compréhension de la diversité des citoyens et des citoyennes sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- faire échec à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle au regard de la Charte des droits et libertés de la personne;
- susciter un esprit d'ouverture à la diversité et aux valeurs de notre société;
- démontrer les effets dévastateurs de l'homophobie et la transphobie;
- proposer et mettre en place des moyens concrets de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- inciter les partenaires à organiser des activités de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- créer une concertation avec les partenaires;
- créer un moment de convergence des actions de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- mettre en place une structure capable d'assurer la survie et la récurrence de l'événement;

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à la levée du drapeau arc-en-ciel, lequel se veut le symbole international des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentitaires;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC proclame la journée du 17 mai 2017 la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et s'engage à hisser le drapeau arc-en-ciel devant ses bureaux durant la semaine du 15 au 19 mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-197

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC CIRCUIT PRO TOUR CONCERNANT LA CLASSIQUE BÉRARD TREMBLAY

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2017-04-164, a accepté le partenariat financier offert par la division nationale du Circuit Canada Pro Tour dans le cadre de la première édition de la Classique Bérard Tremblay présentée par Jacob's Creek, en collaboration avec Molson Canadian 67;

CONSIDÉRANT que ce partenariat financier représente un investissement de 9 000 \$ (plus les taxes applicables) pour la MRC;

CONSIDÉRANT la réception d'un protocole d'entente dans le cadre de ce partenariat financier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la MRC;
- prélève la somme de 9 000 \$ (plus les taxes applicables) au surplus général non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-198 **AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN AGENT OU D'UNE AGENTE DE SENSIBILISATION À LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (EMPLOI D'ÉTÉ)**

CONSIDÉRANT les objectifs liés au plan de communication conçu afin de favoriser l'implantation de la collecte du bac brun (matières organiques);

CONSIDÉRANT que l'une des actions de ce plan de communication est de pourvoir à un poste d'agent ou d'agent de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada a été transmise en début d'année en vue de l'embauche de deux étudiants (réf. résolution numéro 2017-01-46);

CONSIDÉRANT que la MRC recevra une subvention pour un seul étudiant dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée en ce sens;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un emploi d'été s'adressant à des étudiants de niveau collégial ou universitaire, idéalement dans le domaine d'étude relié à l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil autorise :

- l'embauche d'une étudiante ou d'un étudiant au poste d'agent ou d'agent de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles, laquelle ou lequel débutera son mandat le 5 juin prochain, et ce, en conformité avec son contrat de travail;
- le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-199 **EMBAUCHE D'UNE AGENTE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI (STAGE ESTIVAL)**

CONSIDÉRANT que la MRC désire réaliser la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une offre de stage a été publiée en ce sens;

CONSIDÉRANT que la candidature de M^{me} Isabelle Lortie a été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Roger Soulières
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil autorise :

- l'embauche de M^{me} Isabelle Lortie à titre de stagiaire au poste d'agent d'inventaire du patrimoine bâti, laquelle débutera son mandat le 16 mai prochain, et ce, en conformité avec son contrat de stage;
- le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, ledit contrat de stage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-200 **APPUI À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC (ATCRQ)**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional est soutenu par le Fonds vert;

CONSIDÉRANT que le Fonds vert vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT que le transport, en incluant celui des personnes, est le facteur le plus important des émissions;

CONSIDÉRANT que la MRC, comme les autres MRC du Québec, dispense des services de transport collectif;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide au transport collectif administré depuis plusieurs années par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est sur une base annuelle sans garantie de reconduction pour l'année suivante;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige les MRC et les mandataires à posséder un fonds de liquidité proportionnel aux services annuels dispensés;

CONSIDÉRANT que l'intention du MTMDET est d'établir un programme pluriannuel pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, et ce, à la suite de l'année 2017 qui est considérée comme une année transitoire;

CONSIDÉRANT que cette approche permettra d'établir un plan de développement et d'investissement pour les années futures;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de démontrer, par des ententes signées, les investissements dans le développement et l'amélioration des services régionaux et ruraux;

CONSIDÉRANT que le MTMDET s'apprête à retrancher de la subvention demandée par les MRC ou les mandataires un montant équivalent aux tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) à l'effet de soustraire certains montants du surplus accumulé de l'exercice financier précédent, soit :

- La contribution financière de la MRC;
- La contribution financière des municipalités;
- Les droits de passages venant des usagers;
- La contribution des partenaires;
- Une somme représentant 4 mois de fonctionnement suite à une garantie du versement de la subvention en 3 versements;
- Les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services;
- Tout montant inférieur à 10 000 \$ à titre de surplus;

CONSIDÉRANT que l'ATCRQ recommande également :

- De convenir d'un plan spécifique aux territoires qui possèdent un surplus important pour ne pas réduire les services et rendre les organisations vulnérables;
- De s'assurer que le surplus accumulé ne soit pas transféré dans un autre poste budgétaire au niveau des budgets des MRC, des mandataires et du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC appuie les recommandations de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-201

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (MILIEU RURAL)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, dans sa résolution numéro 2017-01-17, confirmait ses engagements budgétaires dans le but de poursuivre l'offre de service du transport collectif rural sur son territoire jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce service a débuté en 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire mandater le Service de transport adapté collectif régional (STACR) afin de soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) une demande de subvention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre du volet II - Subventions au transport collectif régional du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

CONSIDÉRANT que le MTMDET accorde une subvention maximale de 200 000 \$ si l'organisme prévoit effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements en 2017;

CONSIDÉRANT que le STACR a effectué 1 846 déplacements admissibles en 2016 et qu'il en prévoit 43 360 en 2017 compte tenu de l'ajout du service de taxibus;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2017 sera transmis au MTMDET en mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, la demande de subvention dans le cadre du volet II - Subventions au transport collectif régional du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;
- délègue à son organisme mandataire, le STACR, la responsabilité de soumettre ladite demande de subvention au MTMDET;
- précise que la subvention demandée au MTMDET totalise le maximum permis, soit 200 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, étant donné l'investissement de la MRC (250 965 \$) combiné à la part des usagers (149 195 \$) durant cette période;

- s'engage à réinvestir dans les services de transport collectif rural sur son territoire, au cours des années suivantes, les surplus occasionnés par un excédent de la contribution financière du MTMDET au cours de la période visée par la demande;
- mandate le STACR pour déposer au MTMDET un plan de développement du transport collectif rural à jour, et ce, au plus tard le 31 mai 2017;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2017-05-202

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 52-17 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel concernant la circulation de véhicules lourds, entre autres ceux immatriculés « véhicule de ferme ».

Après discussion sur le sujet et,

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent apporter des précisions supplémentaires;

CONSIDÉRANT que certains véhicules de ferme sont utilisés à des fins commerciales pour le transport de grains;

CONSIDÉRANT que le poids de ces véhicules peut représenter une charge très importante, pouvant même excéder 40 tonnes;

CONSIDÉRANT que certains véhicules de ferme, utilisés à des fins commerciales, empruntent le réseau routier local afin de limiter les distances à parcourir;

CONSIDÉRANT que les routes du réseau routier local ne sont pas conçues pour supporter à répétition des charges aussi importantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro 52-17 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;
- demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'apporter les modifications législatives nécessaires pour :
 - interdire le passage de véhicules de ferme utilisés à des fins commerciales dans les rangs et rues des municipalités, sauf pour des livraisons locales;
 - revoir la classification concernant l'immatriculation des véhicules de ferme afin de faire une distinction entre ceux utilisés à des fins agricoles et ceux utilisés à des fins commerciales.

Que copie de la présente soit transmise au député provincial de Richelieu pour un suivi approprié.

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert demande le vote :

POUR : 12 voix

CONTRE : 2

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 98 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1125-2015).

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-203

APPUI À LA MRC DE ROUVILLE - DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE EN MILIEU RURAL

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 17-4-090 reçue de la MRC de Rouville, laquelle demande l'appui des MRC du Québec concernant la desserte Internet haute vitesse en milieu rural.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro 17-4-090 de la MRC de Rouville;
- demande au gouvernement fédéral d'exiger des distributeurs d'Internet haute vitesse (IHV) de desservir l'ensemble du territoire des MRC.

Que copie de la présente résolution soit transmise au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, à la ministre provinciale de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, au député provincial de Richelieu ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-204

APPUI À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PROJET DE LOI 132 CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 04-17-125 dans laquelle la MRC de Témiscamingue demande l'appui des MRC du Québec concernant sa position sur le projet de loi 132 relatif à la conservation des milieux humides et hydriques.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro 04-17-125 de la MRC de Témiscamingue;
- dénonce la nouvelle responsabilité dévolue aux MRC qui auront à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) si le projet de loi 132 est adopté;
- informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qu'il refuse cette nouvelle responsabilité si aucune compensation financière n'est rattachée à cette prochaine obligation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2017-05-205 FÉLICITATIONS À M. ALEX MARCHAND, RÉCIPIENDAIRE D'UN PRIX DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT que M. Alex Marchand, originaire de la municipalité de Saint-Robert, a reçu un prix pour s'être distingué pendant l'année scolaire 2016-2017 à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que M. Marchand s'est démarqué dans l'application des normes de santé et de sécurité au travail parmi les étudiants de troisième année du programme de technologie des productions animales;

CONSIDÉRANT que le prix Santé et sécurité au travail d'une valeur de 500 \$ de Intervet Canada Corporation lui a été décerné lors du 20^e Gala Méritas de l'ITA le 19 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la MRC félicite M. Alex Marchand, récipiendaire du prix Santé et sécurité au travail lors du 20^e Gala Méritas de l'ITA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-05-206 AVIS À LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DU PONT SOREL-TRACY

CONSIDÉRANT que le pont de l'autoroute de l'Acier (A-30) qui enjambe la rivière Richelieu, à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy, n'a pas d'identification spécifique depuis sa mise en service;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2016 le député provincial de Richelieu, M. Sylvain Rochon, a déposé à l'Assemblée nationale une pétition visant le changement de nom du Pont Sorel-Tracy pour celui de Pont Maurice-Martel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy, par sa résolution numéro 2016-06-455, avait appuyé cette démarche de changement de nom et demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de renommer, à l'occasion de son 375^e anniversaire, le pont Sorel-Tracy de l'autoroute 30 par le pont Maurice-Martel;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie requiert l'avis de la MRC sur ce changement de nom;

CONSIDÉRANT que M. Maurice Martel (Québec, 1936 – Sorel-Tracy, 2015) est un pharmacien et un politicien qui a marqué l'histoire de la région, notamment :

- En 1965, il a été président de l'Association des pharmaciens du district de Richelieu;
- En 1966, il a été élu député de l'Union nationale pour la circonscription de Richelieu;
- En 1976, il a été réélu comme député de la même circonscription sous la bannière du Parti québécois, qu'il a représenté jusqu'en 1985;
- En 1984 et en 1985, il a été ministre du Revenu;
- Il a également occupé le poste d'adjoint parlementaire au sein de trois ministères;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner la contribution de M. Martel en ce qui concerne l'implantation à Sorel-Tracy de l'un des premiers services de soins à domicile, la construction de la polyvalente, l'agrandissement de l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, l'obtention d'un cégep dans la région et l'interdiction de la vente des produits du tabac dans les pharmacies du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en 1992 M. Martel a présidé les fêtes du 350^e anniversaire de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que Sorel-Tracy célèbre cette année son 375^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît la pertinence de rappeler le souvenir de M. Maurice Martel dans la toponymie de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel avise la Commission de toponymie du Québec qu'il est favorable au changement de nom du pont Sorel-Tracy pour celui du pont Maurice-Martel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2017-05-207

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE LAVALLIÈRE (SABL)

CONSIDÉRANT que la Société d'aménagement de la baie Lavallière (SABL) organise une quatrième soirée-bénéfice annuelle le 13 mai prochain;

CONSIDÉRANT que cette soirée permet de maintenir et d'améliorer les activités éducatives et récréotouristiques que la SABL offre à la Maison du marais;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de cette année serviront entièrement à la construction et à l'installation d'une passerelle suspendue dans le sentier de la Maison du marais;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis de participer à cette soirée-bénéfice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Roger Soulières
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise:

- la participation de M. le Conseiller Sylvain Dupuis à la soirée-bénéfice de la Société d'aménagement de la baie Lavallière (SABL) qui se tiendra le 13 mai 2017 à la Colonie des Grèves de Contrecoeur;
- le paiement du billet au montant de 60 \$;
- le paiement des frais de déplacement se rattachant à cette activité, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2017-05-208 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la séance soit levée à 21 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants dans le surplus général pour les fins auxquelles les dépenses de l'année 2017 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy le 10 mai 2017.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière